

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2022**

Présent-e-s	M.	Nicolas FOURNIER, Président
	M.	Félicien MAZZOLA, Vice-Président
	M.	Martin BARCELLINI
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Xavier FRANCEY
	M.	Vincent FRIOT
	Mme	Aline JOLIAT SAULNIER
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Christian MARTI
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	M.	Frédéric REVERCHON
	Mme	Nicole ROEHRICH
	M.	Christian RUPP
	Mme	Floriane SCHMIDT
	Mme	Isabelle STOFFEL
	Mme	Yvette TORNARE
	M.	Vincent TOURNIER
Excusé-e-s	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Quentin KNIGHT
Conseil administratif	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Maire
	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 925 – Crédit d'investissement de CHF 770'000.00 TTC destiné à la réalisation de deux promenades thématiques sur le territoire de Confignon
7. P DM 930 – Approbation des comptes 2021 et des crédits budgétaires supplémentaires 2021
8. P DM 928 – Approbation des crédits d'engagement complémentaires 2021 et les moyens de les couvrir
9. P DM 929 – Approbation des comptes 2021 de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon
10. Questions
11. Propositions individuelles et divers

Le **Président** ouvre la séance du 5 avril 2022 et informe que Mme Peradotto est excusée et M. Knight absent. Nous sommes donc 17 ce soir.

### 1. Approbation de l'ordre du jour

Le **Président** informe que l'administration et le CA ont demandé à retirer le point 6, la P DM 925 n'étant pas finalisée. Il propose de voter sur la suppression du point 6, puis sur l'OJ tel qu'amendé.

**Le point 6 - P DM 925 - est reporté au prochain CM à l'unanimité.  
L'OJ amendé est accepté à l'unanimité.**

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022

Page 5, **M. Fournier**, 1<sup>er</sup> § : « ...sur des objets qui le justifieront, elle sera... »

**Avec cette modification, le procès-verbal du 8 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.**

### 3. Communications du bureau

**M. Fournier** transmet les informations suivantes :

- Signal FC Bernex-Confignon : invitations reçues pour le repas de soutien qui aura lieu le 29 avril à midi. Il fera suivre le planning d'inscriptions pour ceux qui désirent y participer.
- Course du coteau : une équipe du CM s'est constituée pour y participer le 30 avril, elle sera coordonnée par **M. Mazzola**.
- Repas des aînés : il aura lieu le 7 mai et le CM est invité à y participer.
- Apéritif communal : se déroulera le 20 mai, le CM y est invité et appelé à s'inscrire en cas de participation.
- Voyage du CM : la destination et la date ne sont pas encore choisies. Des idées pour un voyage de 2 jours seront bienvenues, pour l'instant 3 destinations sont retenues : Lyon, Bâle et Marseille.

### 4. Communications des commissions

#### ▶ Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

**M. Francey** informe que la commission s'est réunie le 28 mars à la caserne des pompiers CRI 201. **M. Simeoni** a présenté le fonctionnement des sapeurs-pompiers, a donné quelques informations sur les évolutions de la caserne de Confignon et fait visiter la caserne.

#### ▶ Commission aménagement et mobilité (CAM)

**M. Mazzola** informe que la commission s'est réunie le 31 mars avec à l'OJ l'audition de Mme Pastor, M. Savary et M. Gauthey du DT. Des réponses pour répondre aux questions relatives au futur quartier des Cherpines ont été apportées et c'est avec satisfaction qu'il a été constaté que toutes les demandes figurant dans notre résolution votée par le CM avaient été prises en compte. De même, des retours satisfaisants concernant les procédures futures ont été présentés et ces échanges peuvent être qualifiés de positifs. Enfin, un tour d'horizon général des différents projets votés a eu lieu.

#### ▶ Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)

**M. Reverchon** informe que la commission s'est réunie le 22 mars pour discuter de la suite de la M 159, qui a pris la forme d'une motion commune pour le patrimoine arboré et l'arborisation de

la commune. Une formulation commune ayant été trouvée et il a été décidé que la CDEE rencontrera les services extérieurs pour examiner les différents thèmes traités par la commission, dont celui des arbres. La CDEE se réunira le 26 avril prochain.

▶ **Commission constructions et équipements (CCE)**

M. Kormann informe que la commission ne s'est pas réunie.

▶ **Commission de la culture et communication (CCC)**

Mme Tornare informe que la commission s'est réunie le 14 mars avec une présentation de la société CBRE, mandatée par les CA de Confignon, Onex et Bernex, de la législature précédente, pour faire une étude faisabilité sur les besoins culturels de la région, et plus spécifiquement dans le secteur de Bernex-Est, Croisée. Cette étude a fourni des recommandations sur ce qu'il faudrait faire, ou ne pas faire, concernant la région de la Champagne et du canton, en fonction de ce qui existe déjà. C'était très intéressant.

▶ **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

M. Fournier informe que la commission s'est réunie le 15 mars pour une visite aux Adrets de l'immeuble intergénérationnel construit par la Fondation des EMS de la Ville de Lancy. Le concept est innovant et son fonctionnement a été présenté par les collaborateurs de Lancy, suivi d'une présentation de la coordinatrice du quartier.

▶ **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que le Bureau de la FPE s'est réuni 2 fois, une fois seul et une fois avec le Conseil. Il a été travaillé sur la modification du Règlement pour une adaptation aux situations nouvelles des familles, ainsi que pour préciser des points, notamment de priorités. Le Conseil a accepté ce nouveau règlement, de même que les comptes 2021.

▶ **Fondation du logement (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que la FL ne s'est pas réunie.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau s'est réuni le 25 mars 2022 pour évoquer l'avenir du parc à moyen-long terme. Dans ce cadre, un travail avec les mandataires pour comprendre et étudier les différents usages du parc fera l'objet d'une étude sociologique. D'autre part, le programme de la Fête des Evaux a été validé avec son nouveau concept de durée sur les week-ends de mai à octobre et avec 50 événements prévus. Le programme sera publié sur le site internet très bientôt. Enfin, une salle supplémentaire sera proposée à la location. Concernant les réfugiés ukrainiens, le Bureau a proposé de mettre à disposition un dortoir avec sanitaires et espaces pour les repas. Finalement, des autorisations de construire relatives à la modification des terrains de football et à la construction du pavillon provisoire ont été rendues. Des recours ont d'ores et déjà été annoncés.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le CIV s'est réuni le 14 mars pour faire le point sur les comptes 2021 qui seront présentés le 9 mai prochain. Une possibilité de mutualisation de certaines installations, locaux ou services, a été examinée, comme le silo à sel par exemple.

## 5. Communications du Conseil administratif

### Communications de Mme Uldry Frossard

#### Mme Uldry Frossard informe

- Zone 30km/h: sur divers chemins les travaux sont en cours avec des éléments de ralentissement posés aux endroits stratégiques, type coussins berlinois. Un nouveau chemin de circulation a aussi été mis en place en sens unique sur les chemins pour aller à PLO et retour. Selon les derniers contrôles réalisés en novembre 21, 250 véhicules par jour environ empruntent le chemin des Marais aller-retour, mais avec la fermeture définitive du chemin de la Galaise, le trafic de transit a encore diminué. Le chemin de Praleta restera fermé à la circulation jusqu'à la fin des travaux de l'OFROU en 2024. Cette nouvelle zone 30km/h est une 1<sup>ère</sup> étape. Différentes études en cours devraient encore renforcer la mobilité douce et définir l'itinéraire pour la tangentielle bus.

- Relocalisation du tennis: l'OU a informé le CA que plusieurs lieux avaient été identifiés, ainsi qu'une possible mutualisation des équipements. Le réaménagement de la zone sportive actuelle reste intéressant, mais la ligne de bus tangentielle est actuellement prévue à l'est de l'Ecole de Confignon, donc empiétant sur les terrains de sports communaux. Nous devons donc attendre l'étude en cours de l'OCT qui définira le nouvel itinéraire de la tangentielle bus.

### Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

#### Mme von Gunten-Dal Busco communique les éléments suivants :

- Empreinte carbone des quartiers: un cahier des charges pour un outil de quantification de l'empreinte carbone des quartiers et une analyse de la contribution du GP Cherpines aux enjeux de réduction des gaz à effet de serre a été finalisé au mois de mars. L'attribution du mandat se fera selon procédure sur invitation. C'est l'OCEV qui a établi le cahier des charges, avec les apports de l'OU, de l'OCT, l'OCEV, et les communes de Confignon et PLO. L'adjudication est prévue pour mi-avril et une personne de l'administration communale participera régulièrement aux séances pour le rendu final prévu pour mars 2023.

### Communications de Mme Gabus-Thorens

#### Mme Gabus-Thorens informe

- Appartement communautaire de Cressy+: géré jusqu'à ce jour par l'association « Carte blanche », il est appelé à changer de forme. Le bail sera remis à une association s'occupant de l'hébergement et de l'accompagnement social de femmes en difficulté. Il sera destiné à l'hébergement d'urgence pour des durées de 3 à 6 mois, devant permettre d'entamer un parcours de reconstruction/réinsertion.

- Cherpines - Ecole secondaire II: le canton va construire et va prochainement lancer le concours pour la réalisation de l'école. Dans ce contexte, la commune a demandé d'ajouter des équipements supplémentaires, des locaux pour les jeunes et une salle omnisports. Cette dernière est portée avec PLO. Il y a un accord de principe du magistrat cantonal à ces demandes qui seront étudiées et chiffrées dans le cadre du concours. Confignon financera les locaux pour les jeunes et le programme supplémentaire à celui du DIP sera financé par les communes.

- Accueil réfugiés ukrainiens: la commune examine comment la commune pourra répondre aux demandes du canton avec des mises à disposition de salles notamment. Cette demande s'ajoute au problème des sans-abri dans le cadre de la fin du programme d'hiver.

- PE: les comptes vous ont été transmis avec un non-dépensé de CHF 45'900.- et la subvention communale était inférieure de CHF 121'600.- au montant inscrit au budget 2021.

- Culture: le traditionnel petit déjeuner aura lieu le jour de la Fête de la musique le 25 juin, au bord de l'Aire. Puis, le théâtre au parc les 7-8 juillet, le cinéma en plein air les 17 et 18 août.

## 6. P DM 925 – Crédit d'investissement de CHF 770'000.00 TTC destiné à la réalisation de deux promenades thématiques sur le territoire de Confignon

Report au prochain CM.

## 7. P DM 930 – Approbation des comptes 2021 et des crédits budgétaires supplémentaires 2021

**Mme Uldry Frossard** souligne qu'il s'agit d'un jour historique avec des revenus jamais aussi élevés et un résultat aux comptes aussi excellent, mais avec un risque de devoir devenir contributeur au Fonds de péréquation inter-communal. Dans cette perspective, nous avons constitué des provisions et effectué des amortissements complémentaires dans le but d'assainir la situation financière de Confignon et d'envisager une restructuration de l'administration communale en vue des GP d'aménagement. Ces opérations ont permis de diminuer le résultat dans le respect des normes comptables, mais le bénéfice reste néanmoins important. Elle tient à remercier **Mme Khaghani** pour le travail conséquent lié à la clôture des comptes.

Aux charges, nous avons 16'630'675.91 et aux revenus 17'356'204.68, soit un excédent de recettes de 725'528.77 versus une perte budgétée de 253'768.95. A l'instar du canton, la commune a enregistré des recettes fiscales record, supérieures de 1'980'264.35 au budget, en raison aussi de remboursements d'assurance pour les cas de maladies et d'accidents plus élevés.

Globalement, les charges sont supérieures au budget de 1'252'550.01, principalement dû à l'augmentation de la nature comptable 30, Charges de personnel.

La structure du personnel est restée conforme au budget et les éléments suivants sont à relever :

- Une provision PACRA de 707'350.- : le CA propose de réactiver le plan de retraite anticipée en lien avec la restructuration prévue de l'administration communale. Tous les collaborateurs remplissant les critères pour en bénéficier ont été introduits dans le calcul. L'application du plan de retraite anticipée est conditionnée à la révision du statut du personnel qui sera soumis au CM durant l'année 2022.
- Un personnel auxiliaire en dépassement de 107'101.82 : ce dépassement découle des cas d'absence maladie/accident et en contrepartie, des revenus de 219'575.65 ont été versés par les assurances.
- Un versement rétroactif d'annuités proposé de 58'000.- : il est rappelé que lors de l'élaboration du budget 2021, les prévisions économiques étaient mauvaises. Mais, au vu des recettes fiscales record pour 2021, le CA propose de verser rétroactivement les annuités gelées. A cet effet, un montant de 58'000.- a été comptabilisé en transitoire et sera versé en cas d'accord du CM, après l'adoption des comptes.

Charges d'amortissements : de 129'481.90 pour le PA, résultant d'amortissements non planifiés et appelés à disparaître (place de jeux du parc Chaumont, rénovation des courts de tennis) et des charges extraordinaires de 456'299.11, selon vote du CM de décembre 2021.

L'endettement communal continue sa décrue et la dette nette par habitant s'élève à CHF 682.- par habitant en 2021, vs CHF 3'034.- en 2017.

Dette : composée d'un engagement financier à court terme de 3 mio à taux négatif et un à long terme de 15,5 mio. Un montant de 1,5 à 2 mio pourra vraisemblablement être remboursé en 2022, ceci afin d'assainir notre situation en vue des énormes investissements indispensables pour les nouveaux quartiers.

**Le Président** ouvre le débat.

**M. Francey** déclare que le PLR est ravi de constater que les recettes fiscales 2021 ont largement dépassé le budget prévu, avec un résultat net pour la commune de plus de CHF 700'000.-. Cependant, il est surpris par les décisions prises (apparemment à la hâte) par le CA, de réduire l'excédent de revenus, avec plus de CHF 700'000.- pour réactiver un plan de retraite anticipée pour certains

employés. Ce plan qui avait déjà été mis en place sur une base exceptionnelle il y a quelques années, pourrait ainsi créer une sorte de normalité. De même le fait de réintroduire les annuités suspendues pour l'année 2021, à l'encontre de la décision prise par le CM. Des indications fiscales avaient déjà été transmises indiquant que le résultat serait mieux que prévu ce qui avait conduit à voter des amortissements extraordinaires en fin d'année 2021. Le PLR serait prêt à soutenir des dépenses supplémentaires pour réduire notre excédent de revenus, si celles-ci étaient destinées à améliorer les prestations des habitants de la commune, mais pas pour celles proposées ce jour. De plus, si nous avons trop de recettes et que nous utilisons l'argent de nos contribuables pour rembourser des dettes renouvelées à taux négatif, en lieu et place d'investissements pour la population, nous pensons qu'il est alors temps de penser à une baisse du centime additionnel, du moins dans l'attente des dépenses du futur quartier des Cherpines.

**M. Barcellini** salue les excellentes nouvelles et remercie l'administration pour son travail. Il se réjouit de la baisse de la dette réalisée et rappelle que s'agissant de l'argent du contribuable, Demain Confignon continuera à se montrer vigilant quant à son utilisation. Il rappelle que le centime additionnel est à 47 cts, donc élevé. Il souligne ensuite qu'il s'agit avant tout d'un excédent de recettes, basé sur les rattrapages de 2020 et d'une augmentation substantielle des fonds de péréquation. Il propose un renvoi en CFAS.

**M. Mazzola** remercie également l'administration pour la bonne tenue des comptes et souhaite formuler un souhait, celui de garder la tête froide et de ne pas nous perdre dans les détails de lignes de 1 à 2'000.- frs pour garder en vue les enjeux importants. Ces comptes seront analysés en commission et il rappelle avoir défendu les annuités des collaborateurs de l'administration, il est donc satisfait de les voir réintroduites. Cela pose néanmoins des questions de forme qui seront discutées en CFAS.

**M. Eugster** se joint aux remerciements prodigués à l'administration pour son travail et la présentation des comptes de ce soir. Ce résultat positif de la commune reflète aussi le résultat du canton. Ce dernier avait un budget revenus de 8,5 mia et les encaissements se sont révélés supérieurs à 10 mia. Il souhaite rappeler les principales raisons de ces revenus en hausse : +244 mio sur l'impôt des sociétés, + 167 mio sur celui de l'immobilier, +117 mio de rétrocessions de la BNS et + 126 mio sur les impôts fédéraux. Merci donc aux grandes entreprises qui paient la majorité des revenus fiscaux de Genève. Nous ne devons pas nous laisser déborder par cet exercice qu'il qualifie de magique et veiller à ce que Genève reste attractive pour les gros contribuables qui assurent notre train de vie. Il est de même important d'éviter d'anéantir tous les sacrifices concédés au fil des ans par la classe moyenne et qui a permis la construction de la base de la Genève d'aujourd'hui.

**Le Président** propose donc de passer au vote de renvoi en CFAS.

**Le renvoi en CFAS est accepté à l'unanimité.**

#### **8. P DM 928 – Approbation des crédits d'engagement complémentaires 2021 et les moyens de les couvrir**

**Mme Uldry Frossard** rappelle que pour boucler les crédits d'investissement dont les travaux sont terminés, il est proposé d'approuver les crédits d'engagement complémentaires. Trois montants concernent des crédits engagés sous l'ancienne législature (éclairage de la Place du village, la mise en zone 30km/h du chemin de Vuillonex et l'acquisition d'un véhicule pour le CRI 201). Puis elle énumère brièvement les crédits plus récents et informe que les petits dépassements ne devraient plus se reproduire, instructions ayant été données au gestionnaire de veiller à arrondir les factures au montant du crédit.

**Le Président** ouvre le débat.

**M. Barcellini** propose un renvoi en CFAS avec les comptes.

**M. Kormann** rappelle que la plupart de ces crédits ont déjà fait l'objet d'études préliminaires et compte tenu de ce qui nous a été présenté et des montants considérés, il propose de voter sur le siège.

**M. Eugster** indique que le PDC rejoint l'avis de VdG.

**Le Président** propose de passer au vote sur le siège.

**Le vote sur le siège est refusé par 7 pour, 8 contre et 2 abstentions.**

**Le Président** propose de passer au vote sur le renvoi en CFAS.

**Le renvoi en CFAS est accepté par 11 oui et 6 abstentions.**

#### **9. P DM 929 – Approbation des comptes 2021 de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon**

**Mme Uldry Frossard** explique que les comptes sont accompagnés d'un exposé des motifs et d'un Rapport d'activité très détaillé. Par ailleurs l'organe de révision atteste les comptes 2021 et recommande leur vote par le CM avec un montant aux charges et aux revenus de CHF 2'913'761.97. Le montant de la subvention de la commune est inférieur au budget de CHF 121'576.41 et s'élève à CHF 1'961'554.29. Un grand merci à la direction de la FPE pour leur excellent travail durant cette période difficile de la pandémie.

**Le Président** ouvre les débats.

**M. Friot** propose un renvoi en CFAS et **Mme Joliat** un vote sur le siège.

**Le Président** propose de passer au vote sur le siège, puis sur la résolution après lecture.

**Le vote sur le siège est accepté avec 9 oui et 8 non.**



Législature 2020-2025

Délibération N° 929

Séance du Conseil municipal du 5 avril 2022

#### **APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE A CONFIGNON**

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2021 par le Conseil de Fondation du 30 mars 2022,

Vu le rapport de la fiduciaire Chavaz SA du 25 mars 2022,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à la majorité simple

Par 9 oui, 0 non et 8 abstentions sur 17 CM présents

- a) D'approuver les comptes 2021 de la Fondation d'intérêt public communal pour la Petite enfance à Confignon, s'élevant aux revenus et aux charges à **CHF 2'913'761.97** laissant apparaître un résultat de CHF 0.00.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2021 qui présente à l'actif et au passif un montant de **CHF 134'935.45**.
- c) La fortune nette de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite enfance à Confignon s'élève au 31.12.2021 à CHF 10'000.00.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

<b>La DM 929 est acceptée par 9 oui et 8 abstentions</b>
--

## 10. Questions

**Mme Tornare** demande si le mur en pisé avance dans les réflexions du CA et que la bâche pourra bientôt disparaître ?

**Mme von Gunten-Dal Busco** confirme le statu quo, mais rappelle que ce point figure toujours dans la liste des tâches du pôle technique.

**Mme Tornare** rappelle que le 1<sup>er</sup> mai un hommage au couple Blanchet aura lieu et elle se demande pourquoi la commune ne semble pas partie prenante ?

**Mme Gabus Thorens** répond n'avoir pas reçu d'invitation et appris de manière informelle que cet événement aurait lieu. Ce projet venait d'associations et par ailleurs, elle souhaite rappeler qu'un hommage rendu à des personnes encore en vie est très inhabituel.

**Mme von Gunten-Dal Busco** ajoute que néanmoins la commune a décidé de financer un banc, pour autant qu'il soit intégré dans le projet des promenades thématiques, de même pour un panneau qui sera affiché dans l'école de Confignon, avec son accord.

**M. Reverchon** demande s'il est prévu de nouvelles mesures de bruit pour le chemin de Vuillonex, y compris pour le trafic en augmentation avec la fin du télétravail ?

**Mme Uldry Frossard** confirme que la question est en traitement. Suite au bilan de la zone 30km/h, le mandataire avait fait des recommandations de ralentisseurs supplémentaires, ce sur plusieurs chemins du village. Il a été souhaité mener une réflexion plus importante allant au-delà de la pose de ralentisseurs, notamment avec des aménagements paysagers et la plantation d'arbres et de bosquets. L'OCT et M. Dal Busco vont déposer très prochainement une enquête publique pour mettre en zone 30 km/h 300 axes sur le canton, notamment lors de traversées de localités. Confignon est concernée avec la rue de Bernex, la route de Soral et la sécurisation des passages, la route de Chancy également.

**M. Eugster** suggère de poser des indicateurs de vitesse comme fait à Satigny, ceux-ci semblant assez dissuasifs pour pas beaucoup d'argent.

**Mme Uldry Frossard** corrige ses précédents propos parlant de zone 30km/h en précisant qu'il s'agissait en fait d'un régime 30km/h. Un bilan avait été fait, mais la commune souhaite une réflexion allant au-delà de la pose supplémentaire de ralentisseurs, avec par exemple des aménagements paysagers.

**M. Eugster** est d'avis qu'aucun aménagement ne pourra ralentir les gens qui roulent le matin à 50 km/h à cet endroit. Il le vit et le voit. Il demande donc de poser des indicateurs de vitesse sur les chemins dans les deux sens.

**Mme Uldry Frossard** confirme que les radars pédagogiques sont prévus au budget.

**Mme Schmidt** demande si dans les réflexions de réaménagement sur la route de Soral, il a été réfléchi pour les personnes à mobilité réduite de pouvoir continuer le chemin à hauteur de la Mairie ?

**Mme Uldry Frossard** rappelle qu'une étude est en cours pour améliorer la sécurité des passages, notamment celui entre le village et la Mairie. Par ailleurs, l'OCT a demandé de mettre aux normes tous les abris-bus et les trottoirs pour les personnes à mobilité réduite. C'est en cours.

**M. Mazzola** rappelle que dans notre commune 2 manifestations sont centrales et existent depuis des décennies, le Feuillu et la course de caisses à savon. Pour cette dernière, l'utilisation de bottes de paille pose le problème du nettoyage de la route. Une demande pour les remplacer par des pneus a été faite, mais refusé par la commune pour des raisons de sécurité. Question : la commune est-elle vraiment compétente pour décider que les pneus sont moins sûrs que les bottes de paille ? Puis, ne pourrait-on pas envisager un nettoyage de la paille sur la route après la manifestation ?

**Mme Uldry Frossard** explique que les gardes de pompiers pour les manifestations, faites sur demande de la commune, sont possible pour autant qu'il y ait un risque feu. L'effectif des sapeurs-pompiers volontaires est réduit et il leur serait difficile d'assumer des gardes pour toutes les manifestations des différentes associations. Une discussion aura lieu avec Mme Ghislaine Antille de Bernex pour revoir l'intervention des pompiers lors de manifestations.

En réponse à la question des pneus, elle explique ne pas avoir été mise au courant de cette demande, donc difficile d'y répondre. Et pour le nettoyage après manifestations, elle passe la parole à **Mme von Gunten-Dal Busco**.

**Mme von Gunten-Dal Busco** répond ne pas avoir été consultée non plus.

**M. Kormann** se souvient avoir voté un crédit pour une nouvelle balayeuse de voirie, mise en service dans la commune. Il se souvient qu'une partie de la somme devait servir à identifier cette balayeuse avec les armoiries de la commune et il voudrait savoir pourquoi cela n'a pas été fait ? Et où est passé ce budget ?

Une réponse sera apportée lors du prochain CM.

## 11. Propositions individuelles et divers

**M. Marti** annonce qu'au 75, route de Loëx, une coopérative des ateliers paysans assure les commandes pour des produits de fromagerie, boulangerie et boucherie et distribue 1x par semaine. Voir le site [www.cap-artisans.ch](http://www.cap-artisans.ch)

Puis, il indique que la visite du centre intercommunal a été très intéressante et instructive et invite chacun à prendre connaissance du rapport sur CMNet.

**Le Président** lève la séance à 21H45.

Nicolas FOURNIER

Président  


Xavier FRANCEY

Secrétaire  
